

En plus des dispositions réglementaires de droit commun propres à la mise en œuvre dans chaque entreprise d'un accès à la formation professionnelle continue, l'Adapei-Nouvelles Côtes d'Armor fait le choix dès 2003, d'engager une véritable politique de formation.

Deux axes majeurs se dégagent :

- > une définition collective, d'axes stratégiques de formation, en lien avec le développement de l'association et les enjeux du secteur
- > le développement des compétences des salariés au service de leur promotion professionnelle et d'une meilleure expertise



Au-delà du plan de formation réglementaire, dans le cadre d'une démarche de concertation permanente au sein de commissions, depuis 2004, ce sont **40 thèmes de formation**, visant à enrichir l'expertise et le patrimoine de connaissances de chaque salarié qui ont été programmés, **276 sessions de formation**, **66 000 heures de formation**.

Chaque année, ce sont plus de **600 salariés** qui ont accès à ce dispositif de formation, de consolidation des connaissances au service de la promotion de chacun.